

Commission Permanente du 15 Mai 2020

Rapport N°20.04.26.97 GIP Santé

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous avons approuvé le 10 avril la création du GIP santé dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire.

Nous devons aujourd'hui modifier les statuts et adopter la stratégie régionale du GIP dans un rapport présenté en urgence.

Cela pose plusieurs questions. Même si tout le monde partage le diagnostic, qui a été rappelé lors de session extraordinaire de novembre dernier à la Faculté de médecine de Tours, il est permis de s'interroger sur la méthode.

Le rapport nous indique qu'il faut modifier les statuts car « *les services de l'Etat, la Préfecture et la Direction Régionale des Finances publiques ont émis quelques remarques* ».

Cela semble un euphémisme.

Il aurait été préférable de se rapprocher en amont des différents services de l'Etat, et de vérifier si le projet de GIP santé rentrait parfaitement dans les compétences définies par la loi NOTRe.

C'est ce que vous essayez de justifier à posteriori, en réponse aux remarques des services de l'Etat.

Mais êtes-vous aujourd'hui en mesure de nous garantir que ces nouveaux statuts seront validés par les services de l'Etat ?

La deuxième interrogation porte sur le financement.

La Région apparaît comme le seul financeur du GIP, avec une contribution annuelle accordée sur un prévisionnel de l'exercice et une subvention d'équilibre si nécessaire en fin d'année.

Mais aucune préfiguration budgétaire ne figure dans le rapport ni dans les annexes.

En quelque sorte on nous demande un blanc-seing pour un dispositif qui n'est pas encore validé par l'Etat et pour lequel nous n'avons pas la moindre idée de l'impact budgétaire.

Dans de telles conditions, nous ne pouvons prendre part au vote.